

L'INTRUS PROFESSIONNEL

Fiche professeur

Objectifs : * apprendre à classer les métiers.

Modalités : * l'activité peut se faire en classe entière par groupe de quatre ou cinq élèves ;

* durée : une heure.

Liste des séries professionnelles :

1. Architecte ; informaticien ; plombier ; électricien. (indice : lieu de travail)
2. Contrôleur des impôts ; professeur ; commerçant ; lieutenant de police. (indice : employeur)
3. Traducteur ; maître d'hôtel ; assistante maternelle ; esthéticienne. (indice : avec qui travaille-t-on ?)
4. Couvreur ; grutier ; plombier ; charpentier. (indice : où travaille-t-on ?)
5. Dépanneur radio-télé ; électricien ; plombier ; comptable. (indice : comment travaille-t-on ?)
6. Inspecteur des douanes ; assistant social ; psychologue ; conseiller principal d'éducation. (indice : en quoi consiste le métier ?)
7. Vendeur en charcuterie ; chocolatier ; boucher ; boulanger. (indice : quel terme générique peut-on appliquer à tous ces métiers, sauf à l'intrus ?)
8. Ambulancier ; conducteur routier ; pompier ; gendarme. (indice : en quoi consiste l'essentiel du métier ?)

Animation en deux temps :

1. Une liste d'emplois, par série de quatre, est proposée. Les petits groupes cherchent séparément celui qu'il faut exclure de l'ensemble (il peut y avoir plusieurs solutions à chaque question, et ceci est indiqué avant que les participants ne se mettent au travail). Si les élèves ont des difficultés à trouver l'intrus, le professeur peut leur donner un indice.

Non seulement on demande de trouver l'emploi qui ne va pas avec les autres, mais aussi chaque groupe doit préciser pourquoi il l'a exclu (insister sur ce point).

Les propositions des groupes sont ensuite étudiées et les réponses (bonnes ou fausses) analysées.

2. On demande à chacun des groupes d'**inventer** de tels exercices qui seront proposés au reste de la classe sous la forme décrite précédemment (l'exercice ne sera soumis aux autres qu'après qu'il a été transmis d'abord au professeur qui jugera de sa recevabilité).

Correction :

Voici les intrus et le motif d'exclusion des listes données ci-dessus :

1. Informaticien : ce n'est pas un emploi du bâtiment ;
2. Commerçant : il n'est pas fonctionnaire ;
3. Traducteur : il n'a pas un métier de relations humaines ;
4. Plombier : il n'a pas à travailler en hauteur ;
5. Comptable : l'emploi ne demande pas une habilité manuelle particulière ;
6. Inspecteur des douanes : sa fonction n'implique pas l'aide ou le conseil ;
7. Vendeur en charcuterie : il n'est pas artisan ;
8. Conducteur routier : ce n'est pas un emploi de la sécurité. Il n'est pas amené, par son travail même, à aider des personnes en difficulté.

Autre série de listes et correction :

1. médecin ; mécanicien-auto ; architecte ; ingénieur. (les études pour être mécanicien-auto ne sont pas aussi longues que les autres)
2. Coiffeur ; comptable ; assistante sociale ; vendeur. (le comptable n'est pas en contact direct avec d'autres personnes)
3. instituteur ; infirmière ; sage-femme ; médecin. (l'instituteur ne soigne pas)
4. secrétaire ; caissière ; cuisinier ; routier. (le routier est le sens à ne pas avoir de lieu de travail fixe)
5. boucher ; cuisinier ; horticulteur ; pâtissier. (l'horticulteur n'a aucun rapport avec l'alimentaire)
6. conseiller d'orientation ; avocat ; éducateur ; charpentier. (le métier du charpentier ne consiste pas à conseiller)
7. informaticien ; moniteur d'auto-école ; instituteur ; maître-nageur. (le métier d'informaticien ne consiste pas à enseigner)
8. secrétaire ; directeur d'école ; inspecteur ; chef d'entreprise. (le secrétaire ne surveille pas la qualité du travail d'autres employés)
9. surveillant de baignade ; livreur ; pompier ; ambulancier. (le livreur ne vient en aide à personne)